

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

huile hydraulique
Numero d'article: 64 92 4704
UFI: 6YD6-S22Y-A00N-7YXN

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations pertinentes

Hydrauliques huile

1.2.2 Utilisations déconseillées

Pour tous les utilisateurs ne est pas spécifié dans la SECTION 1.2.1

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société SWAG Autoteile GmbH
Am Kiesberg 4-6
42117 Wuppertal / ALLEMAGNE
Téléphone +49 (0)202 26454-0
Téléfax +49 (0)202 26454-5000
Site internet www.swag.de
E-mail info@swag.de

Secteur informatif

Informations techniques info@swag.de

Fiche de Données de Sécurité info@swag.de

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organe consultatif +49 (0)89-19240 (24h) (seulement en anglais)

Société +49 (0)202 26454-0

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]

Skin Irrit. 2: H315 Provoque une irritation cutanée.
Aquatic Chronic 3: H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

ATTENTION

Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P102 Tenir hors de portée des enfants.
P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection.
P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
P501 Éliminer le contenu / récipient dans une installation de traitement et d'élimination appropriée, conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.

Caractéristique particulière

Contient: Produits de réaction de substances à teneur en P/N/S avec de l'acide propanoïque, Acide, 3-[[bis(2-méthylpropoxy)phosphinothioyl]thio]-2-méthyl-propanoïque. EUH208 Peut produire une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

	Aucun
Dangers pour l'environnement	Ne contient pas de matières PBT ou vPvB. Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.
Autres dangers	D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable

3.2 Mélanges

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
30 - < 60	Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités CAS: 64742-53-6, EINECS/ELINCS: 265-156-6, EU-INDEX: 649-466-00-2 GHS/CLP: Asp. Tox. 1: H304
15 - < 30	Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités CAS: 64742-55-8, EINECS/ELINCS: 265-158-7, EU-INDEX: 649-468-00-3, Reg-No.: 01-2119487077-29-XXXX GHS/CLP: Asp. Tox. 1: H304
15 - < 30	destilados (pétroleo), fracción intermedia tratada con hidrógeno CAS: 64742-46-7, EINECS/ELINCS: 265-148-2, EU-INDEX: 649-221-00-X GHS/CLP: Acute Tox. 4: H332 - Asp. Tox. 1: H304 - Skin Irrit. 2: H315 - Aquatic Chronic 2: H411
5 - < 10	2-Propenoic acid,2-methyl-, dodecyl ester,polymer with eicosyl2-methyl-2-propenoate, hexadecyl2-methyl-2-propenoate, methyl2-methyl-2-propenoate, octadecyl2-methyl-2-propenoate, pentadecyl2-methyl-2-propenoate, tetradecyl and tridecyl2-methyl-2-propenoate GHS/CLP: Eye Irrit. 2: H319
2,5 - < 5	Base oil CAS: 72623-86-0, EINECS/ELINCS: 276-737-9, Reg-No.: 01-2119474878-16-XXXX GHS/CLP: Asp. Tox. 1: H304
< 0.5	2-6-di-tert-butylphénol CAS: 128-39-2, EINECS/ELINCS: 204-884-0, Reg-No.: 01-2119490822-33-XXXX GHS/CLP: Skin Irrit. 2: H315 - Aquatic Chronic 1: H410 - Aquatic Acute 1: H400, Facteur M (toxicité aiguë): 1, Facteur M (chronique): 1
0,1 - < 0,3	Reaction products of fatty acids, C16-18, C18 unsatd. with Amines, polyethylenepoly-, triethylenetetramine fraction and 3-(C9-C15, C12 rich, alk-1-enyl)dihydro-2,5-furandione EINECS/ELINCS: 947-263-6, Reg-No.: 01-2120761103-66-XXXX GHS/CLP: Repr. 2: H361 - Skin Irrit. 2: H315 - Aquatic Chronic 4: H413
< 0.25	Produits de réaction de substances à teneur en P/N/S avec de l'acide propanoïque EINECS/ELINCS: 939-700-4, Reg-No.: 01-2119982395-25 GHS/CLP: Skin Irrit. 2: H315 - Skin Sens. 1B: H317 - Aquatic Acute 1: H400 - Aquatic Chronic 2: H411
< 0.25	Acide, 3-[[bis(2-méthylpropoxy)phosphinothioyl]thio]-2-méthyl-propanoïque CAS: 268567-32-4, EINECS/ELINCS: 434-070-2, Reg-No.: 01-2119658068-31 GHS/CLP: Eye Dam. 1: H318 - Skin Sens. 1B: H317 - Aquatic Chronic 3: H412

Commentaire relatif aux composants Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC).
Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
Après inhalation	Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
Après contact cutané	En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
Après contact avec les yeux	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Après ingestion	Demander aussitôt l'avis d'un médecin. Ne pas faire vomir. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.
En cas d'ingestion suivie de vomissement, les matières peuvent pénétrer dans les poumons.
Transmettre cette fiche au médecin.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié	Mousse, produits extincteurs en poudre, eau pulvérisée, dioxyde de carbone.
Agent d'extinction non approprié	Jet d'eau.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.
oxyde de carbone (CO)
Oxydes de soufre (SOx).

5.3 Conseils aux pompiers

Ne pas respirer les gaz de combustion en cas d'explosion et d'incendie.
Utiliser un appareil respiratoire autonome.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Sol très glissant suite au déversement du produit.
Formation de dépôts glissants en présence d'eau.

6.2 Mesures de protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).
Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. liant universel).
Le produit absorbé est à éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres sections

Voir les SECTION 8+13



SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Eviter la formation d'aérosol.

classe de feu (DIN EN 2): B

Ne pas fumer.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.

Ne pas mettre de chiffons imbibés de produit dans les poches de pantalon.

Protéger la peau en appliquant une pommade.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Empêcher les infiltrations dans le sol.

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Ne pas stocker avec des produits alimentaires et des aliments pour animaux.

Conserver les récipients hermétiquement fermés.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédant une valeur limite d'exposition (FR)

Substance
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités
CAS: 64742-55-8, EINECS/ELINCS: 265-158-7, EU-INDEX: 649-468-00-3, Reg-No.: 01-2119487077-29-XXXX
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 5 mg/m ³ , brouillard d'huile

DNEL

Substance
2-6-di-tert-butylphénol, CAS: 128-39-2
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 70,61 mg/m ³
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 11,25 mg/kg bw/day
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 20,9 mg/m ³
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 6,75 mg/kg bw/day
Acide, 3-[[bis(2-méthylprooxy)phosphinothioyl]thio]-2-méthyl-propanoïque, CAS: 268567-32-4
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 1,25 mg/kg bw/d (AF=100)
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 4,4 mg/m ³ (AF=25)
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 1,1 mg/m ³ (AF=50)
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 0,6 mg/kg bw/d (AF=200)
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 0,6 mg/kg bw/d (AF=200)
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-55-8
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 0,97 mg/kg bw/day
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 2,73 mg/m ³
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 5,58 mg/m ³
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 0,74 mg/kg bw/day
Produits de réaction de substances à teneur en P/N/S avec de l'acide propanoïque, CAS: 94270-86-7
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 1,3 mg/m ³ (AF=30)
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 0,4 mg/kg bw/d (AF=120)
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 0,2 mg/kg bw/d (AF=240)
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 0,3 mg/m ³ (AF=60)
Reaction products of fatty acids, C16-18, C18 unsatd. with Amines, polyethylenepoly-, triethylenetetramine fraction and 3-(C9-C15, C12 rich, alk-1-enyl)dihydro-2,5-furandione
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 3,72 mg/m ³ (AF= 18)
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 1,04 mg/kg bw/d (AF= 72)
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 0,625 mg/kg bw/d (AF= 120)
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 0,625 mg/kg bw/d (AF= 120)
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 1,1 mg/m ³ (AF= 30)

PNEC

Substance
2-6-di-tert-butylphénol, CAS: 128-39-2
Sol, 697 µg/kg soil dw
Eau douce, 700 ng/L
Eau de mer, 70 ng/L
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 10 mg/L
Sédiment (Eau de mer), 31,7 µg/kg sediment dw

Ingestion (alimentaire), 60 mg/kg food
Sédiment (Eau douce), 317 µg/kg sediment dw
Acide, 3-[[bis(2-méthylpropoxy)phosphinothioyl]thio]-2-méthyl-propanoïque, CAS: 268567-32-4
Eau de mer, 0.007 mg/L (AF=500)
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 10 mg/l (AF=10)
Sédiment (Eau douce), 23 mg/kg dw
Eau douce, 0.072 mg/L (AF=50)
Sédiment (Eau de mer), 2.3 mg/kg dw
Sol, 4.54 mg/kg dw
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-55-8
Ingestion (alimentaire), 9,33 mg/kg food
Produits de réaction de substances à teneur en P/N/S avec de l'acide propanoïque, CAS: 94270-86-7
Eau de mer, 0 mg/l (AF=10.000)
Eau douce, 0,001 mg/l (AF=1000)
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 0,69 mg/l (AF=100)
Reaction products of fatty acids, C16-18, C18 unsatd. with Amines, polyethylenepoly-, triethylenetetramine fraction and 3-(C9-C15, C12 rich, alk-1-enyl)dihydro-2,5-furandione
Sédiment (Eau douce), 3 772.830 g/kg dw
Sédiment (Eau de mer), 377.28 g/kg dw
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 100 mg/L (AF= 10)
Eau douce, 0.496 mg/L (AF= 1000)
Eau de mer, 0.05 mg/L (AF= 10 000)
Sol, 3 935.35 g/kg dw

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques	Assurer une ventilation du poste de travail adéquate. Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA. A noter une limite générale pour brouillard d'huile.
Protection des yeux	S'il y a risque d'éclaboussure: lunettes de protection. (EN 166:2001)
Protection des mains	Les indications sont données à titre de recommandations. Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser au fournisseur de gants. > 0,11 mm: Caoutchouc nitrile, >480 min (EN 374-1/-2/-3).
Protection corporelle	Vêtement de protection léger.
Divers	Choisir les moyens de protection individuelle en fonction de la concentration et de la quantité de composants dangereux ainsi qu'en fonction des conditions spécifiques sur le lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur des moyens de protection concernant la résistance aux substances chimiques de ces derniers. Eviter le contact avec les yeux et la peau.
Protection respiratoire	Protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit. Pour une brève exposition, appareil à cartouche filtrante A-P1. (DIN EN 14387)
Risques thermiques	Pas d'information disponible.
Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement	Voir les SECTION 6+7.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Forme	liquide
Couleur	vert-jaune
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Non déterminé
Valeur du pH	Non applicable
Valeur du pH [1%]	Non applicable
Point d'ébullition [°C]	Pas d'information disponible.
Point d' éclair [°C]	126 (ISO 2592)
Inflammabilité (solide, gaz) [°C]	Pas d'information disponible.
Limite inférieure d'explosion	Pas d'information disponible.
Limite supérieure d'explosion	Pas d'information disponible.
Propriétés comburantes	Non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	< 0,01 (20°C)
Densité [g/cm ³]	ca. 0,867 (DIN 51757) (15 °C / 59,0 °F)
Densité relative	Non déterminé
Densité de versement [kg/m ³]	Non applicable
Solubilité dans l'eau	non miscible
Solubilité autres solvants	Pas d'information disponible.
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	Non déterminé
Viscosité cinématique	ca. 21 mm ² /s (40°C) (DIN 51562/T1) 6,3 mm ² /s (100°C)
Densité de vapeur relative	Non déterminé
Vitesse d'évaporation	Non déterminé
Point de fusion [°C]	ca. -51 (ISO 3016)
Température d'auto-inflammation [°C]	Non déterminé
Temp. de décomposition [°C]	> 300
Caractéristiques des particules	Pas d'information disponible.

9.2 Autres informations

Aucun

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun risque connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

10.2 Stabilité chimique

Stable dans des conditions environnementales normales (température ambiante).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact avec agents d'oxydation forts.

10.4 Conditions à éviter

Chauffement fort, car la décomposition thermique commence à partir de > 300°C.



10.5 Matières incompatibles

Agent d'oxydation

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.



SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë

Produit
oral, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Substance
Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-53-6
LD50, oral, rat, > 5000 mg/kg
2-6-di-tert-butylphénol, CAS: 128-39-2
LD50, oral, rat, 5000 mg/kg bw
Acide, 3-[[bis(2-méthylpropoxy)phosphinothioyl]thio]-2-méthyl-propanoïque, CAS: 268567-32-4
LD50, oral, rat, > 2000 mg/kg bw
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-55-8
LD50, oral, rat, 5000 mg/kg bw
Base oil, CAS: 72623-86-0
LD50, oral, rat, > 2001 mg/kg
Produits de réaction de substances à teneur en P/N/S avec de l'acide propanoïque, CAS: 94270-86-7
LD50, oral, rat, 3313 mg/kg bw
Reaction products of fatty acids, C16-18, C18 unsatd. with Amines, polyethylenepoly-, triethylenetetramine fraction and 3-(C9-C15, C12 rich, alk-1-enyl)dihydro-2,5-furandione
LD50, oral, Rat (femelle), > 2000 mg/kg bw, OECD 423
NOAEL, oral, rat, 75 mg/kg bw/day

Toxicité dermale aiguë

Produit
dermique, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Substance
Distillats naphthéniques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-53-6
LD50, dermique, lapin, > 2000 mg/kg
2-6-di-tert-butylphénol, CAS: 128-39-2
LD0, dermique, rat, 1000 - 33000 mg/kg bw
Acide, 3-[[bis(2-méthylpropoxy)phosphinothioyl]thio]-2-méthyl-propanoïque, CAS: 268567-32-4
LD50, dermique, rat, > 2000 mg/kg bw
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-55-8
LD50, dermique, lapin, 2000 - 5000 mg/kg bw
Base oil, CAS: 72623-86-0
LD50, dermique, lapin, > 2001 mg/kg
Produits de réaction de substances à teneur en P/N/S avec de l'acide propanoïque, CAS: 94270-86-7
LD50, dermique, > 2000 mg/kg bw

Toxicité aiguë par inhalation

Produit
inhalatoire, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Substance



Distillats naphtériques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-53-6
LC50, inhalatoire, rat, 5000 mg/m ³ /4h
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-55-8
LC50, inhalatoire, rat, 2.18 - 5.53 mg/L air, 4h
Base oil, CAS: 72623-86-0
LC50, inhalatoire, rat, > 5,53 mg/l/4h

Lésions oculaires graves/irritation oculaire En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-55-8
œil, non irritant

Corrosion cutanée/irritation cutanée Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.
Irritant
Méthode de calcul

Substance
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-55-8
dermique, non irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.
Peut produire une réaction allergique.
Méthode de calcul

Substance
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-55-8
dermique, non sensibilisant

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
2-6-di-tert-butylphénol, CAS: 128-39-2
NOAEL, oral, rat, 100 mg/kg bw/day, OECD 407, négatif
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-55-8
NOAEC, inhalatoire, rat, 980 mg/m ³ (subacute), aucun effet nocif observé
LOAEL, dermique, Souris, 100 mg/kg bw/day (chronic), Les effets observés ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.
LOAEL, oral, rat, 125 mg/kg bw/day, Les effets observés ne sont pas suffisantes pour justifier une classification.

Mutagénèse En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-55-8
in vitro, négatif

Toxicité sur la reproduction En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- Fécondité

Substance
Distillats naphtériques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-53-6
NOAEL, oral, rat, 1000 mg/kg bw/d (Effect on fertility), aucun effet nocif observé
2-6-di-tert-butylphénol, CAS: 128-39-2



NOAEL, oral, rat, 150 mg/kg bw/day, OECD 414, négatif, Effect on developmental toxicity,
NOAEL, oral, rat, 150 mg/kg bw/day, OECD 421, négatif, Effect on fertility,
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-55-8
NOAEL, oral, rat, 1000 mg/kg bw/d, aucun effet nocif observé

- Développement

Substance
Distillats naphténiques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-53-6
NOAEL, oral, rat, 1000 mg/kg bw/d (Effect on fertility), aucun effet nocif observé
2-6-di-tert-butylphénol, CAS: 128-39-2
NOAEL, oral, rat, 150 mg/kg bw/day, OECD 414, négatif, Effect on developmental toxicity,
NOAEL, oral, rat, 150 mg/kg bw/day, OECD 421, négatif, Effect on fertility,

Cancérogénèse

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Remarques générales

Il n'existe pas de données toxicologiques concernant l'ensemble du produit.
Les données toxicologiques citées concernant les composants sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines sécurité et protection sanitaire au lieu de travail ainsi qu'aux toxicologues.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

Autres informations

Aucun

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Substance
2-6-di-tert-butylphénol, CAS: 128-39-2
LC50, (14d), poisson, 1 mg/L
LC50, (4d), poisson, 1.4 mg/L
LC50, (21d), Invertebrates, 230 µg/L
EC50, (24h), Invertebrates, 590 µg/L
EC50, (24h), Algae, 1.7 - 2.3 mg/L
EC50, (48h), Algae, 1.7 - 3.5 mg/L
EC50, (72h), Algae, 1.4 - 3.6 mg/L
EC50, (4d), Algae, 1.2 - 3.9 mg/L
EC50, (21d), Invertebrates, 140 µg/L
EC50, (48h), Invertebrates, 450 µg/L
LC0, (48h), Invertebrates, 76 µg/L
NOEC, (21d), Invertebrates, 35 µg/L
NOEC, (14d), poisson, 300 µg/L
NOEC, (96h), Algae, 640 - 2100 µg/L
LOEC, (21d), Invertebrates, 86 µg/L
Acide, 3-[[bis(2-méthylpropoxy)phosphinothioyl]thio]-2-methyl-propanoïque, CAS: 268567-32-4
LC50, (96h), poisson, 54 mg/l
EC50, (48h), Daphnia magna, 53 mg/l
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités, CAS: 64742-55-8
NOELR, (14d), poisson, 1 g/L
LL50, (96h), Invertebrates, 10 g/L
LL50, (96h), poisson, 100 mg/L
Produits de réaction de substances à teneur en P/N/S avec de l'acide propanoïque, CAS: 94270-86-7
LC50, (96h), 1 - 10 mg/l
EC50, (48h), Daphnia magna, 1 - 10 mg/l
Reaction products of fatty acids, C16-18, C18 unsatd. with Amines, polyethylenepoly-, triethylenetetramine fraction and 3-(C9-C15, C12 rich, alk-1-enyl)dihydro-2,5-furandione
LC50, (96h), poisson, 1000 mg/L
EC50, (72h), Algae, 370 - 496 mg/L
EC50, (48h), Invertebrates, 1000 mg/L

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les

compartiments de l'environnement

Comportement dans les stations
d'épuration Non déterminé

Biodégradabilité Non déterminé

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.



12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

12.7 Autres effets néfastes

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement et dans les canalisations d'égout.

Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières premières.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

Produit

Disposition du même rang avec le traiter/l'autorité au besoin.

Traiter dans une installation d'incinération, en tenant compte de la réglementation locale en vigueur.

La directive 2011/65/CE [(UE) 2015/863] (RoHS) relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses est respectée.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

130205*

Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

150110* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport routier vers ADR/RID MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport fluvial (ADN) MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport maritime selon IMDG NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Transport aérien selon IATA NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID Non

Transport fluvial (ADN) Non

Transport maritime selon IMDG Non

Transport aérien selon IATA Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PRESCRIPTIONS DE CEE 2008/98/CE (2000/532/CE); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 648/2004; (CE) 1907/2006 (REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/CEE ((CE) 2016/2037); (UE) 2020/878; (UE) 2016/131; (UE) 517/2014

RÈGLEMENTS DE TRANSPORT ADR (2023); IMDG-Code (2023, 41. Amdt.); IATA-DGR (2023)

RÈGLEMENTATIONS NATIONALES (FR): Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2016.

- **Observer les restrictions d'emploi** Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux femmes enceintes ou qui allaitent. Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes.

- **VOC (2010/75/CE)** 0%

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Non applicable



SECTION 16: Autres informations

16.1 Mentions de danger (SECTION 3)

H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H332 Nocif par inhalation.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
ATE = acute toxicity estimate
CAS = Chemical Abstracts Service
CLP = Classification, Labelling and Packaging
DMEL = Derived Minimum Effect Level
DNEL = Derived No Effect Level
EC50 = Median effective concentration
ECB = European Chemicals Bureau
EEC = European Economic Community
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
EL50 = Median effective loading
ELINCS = European List of Notified Chemical Substances
EmS = Emergency Schedules
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
IATA = International Air Transport Association
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
IC50 = Inhibition concentration, 50%
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
IVIS = In vitro irritation score
LC50 = Lethal concentration, 50%
LD50 = Median lethal dose
LC0 = lethal concentration, 0%
LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level
LL50 = Median lethal loading
LQ = Limited Quantities
MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level
NOEC = No Observed Effect Concentration
PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
PNEC = Predicted No-Effect Concentration
REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
STP = Sewage Treatment Plant
TLV®/TWA = Threshold limit value – time-weighted average
TLV®STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit
VOC = Volatile Organic Compounds
vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

16.3 Autres informations

Méthode de classification

Skin Irrit. 2: H315 Provoque une irritation cutanée. (Méthode de calcul)
Aquatic Chronic 3: H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. (Méthode de calcul)



Positions modifiées

SECTION 11 ajouté: Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

SECTION 12 ajouté: Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.